

Envoyé en préfecture le 28/02/2019

Reçu en préfecture le 28/02/2019

Affiché le

28 FEV. 2019

ID : 056-215601626-20190226-DB20190209-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 26 février 2019

APPEL A CANDIDATURES « DYNAMISME DES VILLES EN BRETAGNE »

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christelle CAINJO à Patricia QUERO-RUEN, Dominique DAUGES à Loïc TONNERRE, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC

Absent : Philippe DONIES

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absent : 01

n°09

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME FONCIER****APPEL A CANDIDATURES « DYNAMISME DES VILLES EN BRETAGNE »**

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

1. Le contexte

L'Etat, la Région, l'Etablissement public foncier de Bretagne et la Banque des Territoires sont convaincus de l'attrait auprès des bretonnes et des bretons que constituent les centres-villes ; Les centralités sont diverses mais présentent un enjeu commun : **mûrir pour se renforcer**.

Moteurs du rééquilibrage territorial, atouts pour accompagner les transitions écologiques, numériques, démographiques... les centres ont vocation à développer leurs attraits et leurs fonctions actuelles et à venir (habitat, commerce, services, économie, culture...).

En se mobilisant conjointement, ces 4 partenaires entendent participer avec les acteurs locaux à réinventer les centres pour consolider l'armature urbaine et rurale de la Bretagne et renforcer sa cohésion sociale et territoriale. Ce partenariat s'est construit, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER 2015-2020), visant – au-delà des dispositifs de droits communs existants - à impulser des projets, y apporter une valeur ajoutée, en accélérer d'autres, tester des solutions sur le terrain comme pour l'accompagnement par les partenaires.

2. L'objectif de l'appel à candidatures

Pour répondre à ce défi, l'Etat, la Région, l'Etablissement public foncier de Bretagne et la Banque des Territoires lancent deux appels à candidatures (bourg/centre-ville) pour aider les projets répondant aux objectifs de redynamisation de leur cœur de vie.

3. Les enjeux :

Le projet doit s'inscrire dans une stratégie territoriale plus large et cohérente, combiner et articuler un ensemble de problématiques, qui peuvent varier en intensité selon les caractéristiques du centre que sont :

- **un lien social renforcé**, (identités du centre, sur des lieux de sociabilité, de convivialité, des tiers lieux, des lieux d'engagement, des espaces associatifs... ;
- **la présence et le dynamisme de commerces et d'activités économiques diversifiées** (artisanat, tertiaire...) au service de l'emploi, avec la réhabilitation de locaux, l'invention d'offres différenciées... ;
- **une culture et un patrimoine de qualité, préservés et valorisés ;**
- **un habitat adapté aux parcours résidentiels** des habitants, aux enjeux de mixité sociale et intergénérationnelle, à la diversité des besoins et des aspirations en termes de confort, de modes de vie ;
- **un cadre de vie** répondant aux attentes des populations : présence de services, d'espaces publics de qualité ;
- **une accessibilité** du centre et sa connexion aux espaces périphériques, à un réseau urbain et rural et dont la trame de circulation prend en compte toutes les mobilités, avec des entrées et sorties du centre bien identifiées ;
- et de façon transversale, des **objectifs de transition écologique et énergétique**, notamment ceux de préservation du foncier et des paysages et de réduction de la consommation d'énergie (habitat, déplacements).

4. Les modalités pratiques

Les candidats doivent présenter leur projet soit en cycle études soit en cycle travaux en fonction de l'état d'avancement avant le **28 février 2019**. La sélection des projets sera communiquée avant l'été 2019.

5. La Candidature de Ploemeur :

La ville de Ploemeur envisage de présenter sa candidature au cycle travaux de l'appel à projet Centre-ville. En effet, depuis 2017, la réflexion est portée sur le périmètre du centre-ville de Ploemeur. Population stagnante, population vieillissante, fermeture de classes, carence en nombre de logements sociaux, la ville de Ploemeur doit se réinventer pour relever ces défis et assurer son évolution future. Les documents communaux, supra communaux et réglementaires appellent à une densification des zones urbanisées. L'enjeu pour Ploemeur est de réussir la construction massive et maîtrisée de logements en cœur de ville et d'accompagner cette mutation. Le groupement Florence Mercier paysages a assisté la ville à chaque étape du projet.

Après une phase de diagnostic partagé, d'ateliers avec la population, de réunions de travail avec les partenaires, un plan guide est proposé. Il se décline en fiches action. Le projet consiste donc à mener la densification de l'habitat dans la polarité centrale en cohérence avec les usages des habitants actuels et futurs en vue de développer et garantir le dynamisme du centre-ville. Il se traduit par le tissage d'un maillage cohérent de connexions entre l'habitat (actuel et futur), les lieux, les services, les commerces. Cette démarche permet le développement et le renforcement du lien social, des échanges entre générations et ainsi stimuler le développement démographique et commercial.

L'objectif est d'affermir la polarité urbaine de Ploemeur et notamment de son centre-ville, en lien avec ses hameaux, en en faisant un lieu de vie dynamique, d'échanges où les habitants (jeunes et moins jeunes) trouvent dans leur parcours résidentiel sur place cadre de vie agréable, services adaptés et commerces nécessaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources humaines » du lundi 18 février 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cet appel à projet

Délibération adoptée à la MAJORITE – 9 CONTRE (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC - Dominique SAURAY - Michel ROUALO - Loïc TONNERRE– Dominique DAUGES) – 3 ABSTENTIONS (Dominique QUINTIN – Isabelle LE RIBLAIR - Teaki DUPONT)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire